



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 40625

Texte de la question

M. Hervé Morin attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les revendications relatives à l'application de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites de diverses associations de retraités et personnes âgées de la fonction publique (ANR, FCR, FNOM, UNPR, UNRP,...) : une revalorisation identique du niveau des pensions des retraités du régime général et des retraités de la fonction publique. Selon les informations communiquées par ces associations, la pension des retraités du régime général a été réévaluée de 1,7 point et celle des retraités de la fonction publique de seulement 1,5 point. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer, sur cette revendication, la position du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40625

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3974